conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Sikasil®-Pool

Version 5.0



RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Date de révision 25.03.2017

Nom commercial : Sikasil®-Pool

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage du produit : Mastic/colle

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom du fournisseur : Sika Belgium nv

Venecoweg 37 9810 Nazareth +32 9 381 65 10

Téléphone : +32 9 381 65 10 Adresse e-mail de la per- : EHS@be.sika.com

sonne responsable de FDS

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre antipoison/antigifcentrum: 070/245.245

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Type de produit : Mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

Etiquetage supplémentaire:

EUH208 Contient butane-2-one-O,O',O"-(méthylsilylidyne)trioxime. Peut produire une

réaction allergique.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Contient un biocide. Matière active: benzimidazole-2-yl-carbamate de méthyle, 10605-21-7. Utilisez les produits biocides avec précaution.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Pays 000000600622 1 / 10

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Sikasil®-Pool



Date de révision 25.03.2017 Version 5.0 Date d'impression 17.05.2018

Nom Chimique NoCAS NoCE Numéro d'enregistrement	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration [%]
butane-2-one-O,O',O''-(méthylsilylidyne)trioxime 22984-54-9 245-366-4	Acute Tox.4; H312 Eye Irrit.2; H319 Skin Sens.1; H317	>= 1 - < 2,5
methyl silsesquioxane avec groupements amine 128446-60-6	Flam. Liq.3; H226 Skin Irrit.2; H315 Eye Irrit.2; H319	>= 1 - < 2,5
2-Pentandione, O,O',O"-(methylsilylidyne)trioxime 37859-55-5 484-460-1 01-2120004323-76-XXXX Contient: 2-Pentanone, oxime <= 2 %	Acute Tox.4; H302 Eye Irrit.2; H319 STOT RE2; H373 Aquatic Chronic3; H412	>= 1 - < 2,5

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de

premiers secours.

En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.

En cas de contact avec la

peau

: Oter immédiatement les vêtements et les chaussures conta-

minés.

Laver au savon avec une grande quantité d'eau.

En cas de contact avec les

yeux

: Enlever les lentilles de contact.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.

En cas d'ingestion : Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.

Se rincer la bouche à l'eau.

Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé

et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

Risques : Aucun effet important ou danger critique connu.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

Pays 000000600622 2 / 10

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Sikasil®-Pool

Version 5.0



Date de révision 25.03.2017

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appro-

priés

: Dioxyde de carbone (CO2), Poudre sèche, Jet d'eau pulvéri-

sée, Mousse résistant à l'alcool

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement proche.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dan-

gereux

: On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers

: En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire

autonome.

Information supplémentaire

: Procédure standard pour feux d'origine chimique.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Équipement de protection individuel, voir section 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protec-

tion de l'environnement

: Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine).

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimi-

nation.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Équipement de protection individuel, voir section 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipula-

tion sans danger

: Équipement de protection individuel, voir section 8. Pas de recommandations spéciales requises pour la manipulation. Suivez les mesures d'hygiène standards lors de la manipula-

Pays 000000600622 3 / 10

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Sikasil®-Pool

Date de révision 25.03.2017

Version 5.0

Date d'impression 17.05.2018

tion des produits chimiques

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explo-

sion

: Mesures préventives habituelles pour la protection contre

l'incendie.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas

fumer pendant l'utilisation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les con-

teneurs

: Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.

Stocker conformément à la réglementation locale.

Précautions pour le stockage

en commun

: Éviter le contact avec la nourriture et la boisson.

Pas de restrictions particulières pour le stockage en commun.

Autres données : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité

Protection des mains : Des gants résistants au produit chimique, imperméables

(norme EN 374) doivent être portés en manipulant les produits

chimiques.

Gants en caoutchouc butyle/nitrile (0,4 mm), Recommandé: Gants en caoutchouc butyle/nitrile.

Protection de la peau et du

corps

: Vêtements de protection (ex : chaussures de Sécurité selon ISO 20345, vêtements de travail à manches longues, pantalon

long). Le port de tabliers en caoutchouc et de bottines protectrices est recommandé en complément lors du mélange et de

l'agitation.

Pays 000000600622 4 / 10

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Sikasil®-Pool

Date de révision 25.03.2017

Version 5.0



Date d'impression 17.05.2018

Protection respiratoire : Aucune mesure spéciale n'est requise.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : pâte

Couleur : divers

Odeur : caractéristique

Seuil olfactif : Donnée non disponible

Point d'éclair : Non applicable

Température d'auto-

inflammabilité

Donnée non disponible

Température de décomposi-

tion

Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure :

(Vol. %)

Limite d'explosivité, supé-

rieure (Vol. %) Inflammabilité Donnée non disponible

Donnée non disponible

Donnée non disponible

Propriétés explosives : Donnée non disponible

Propriétés comburantes : Donnée non disponible

pH : Donnée non disponible

Point/intervalle de fusion : Non applicable

Point/intervalle d'ébullition : Donnée non disponible

Pression de vapeur : 0,001 hPa

Densité : env.1,03 g/cm3

à 20 °C

Hydrosolubilité : insoluble

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: Donnée non disponible

Viscosité, dynamique : Donnée non disponible

Pays 00000600622 5 / 10

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Sikasil®-Pool

Date de révision 25.03.2017 Version 5.0



Date d'impression 17.05.2018

Viscosité, cinématique : > 20,5 mm2/s

à 40 °C

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Ce produit est chimiquement stable.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de dangers particuliers à signaler.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur.

Donnée non disponible

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Donnée non disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition

dangereux

: 2-butanone-oxime

2-butanone-oxime

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

2-Pentandione, O,O',O"-(methylsilylidyne)trioxime:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 1.234 mg/kg

Pays 00000600622 6 / 10

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Sikasil®-Pool

Date de révision 25.03.2017 Version 5.0



Date d'impression 17.05.2018

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée: Non classé sur la base des informations disponibles. Sensibilisation respiratoire: Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Méthode: OCDE ligne directrice 406

Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

2-Pentandione, O,O',O"-(methylsilylidyne)trioxime:

Toxicité pour la daphnie et : CE50: > 100 mg/l, 48 h, Daphnia magna (Grande daphnie)

les autres invertébrés aqua-

tiques

Toxicité pour les algues : CE50: 54 mg/l, 72 h, Pseudokirchneriella subcapitata (algues

vertes)

12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Pays 00000600622 7 / 10

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Sikasil®-Pool

Version 5.0



Date de révision 25.03.2017

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient

> considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des

niveaux de 0,1% ou plus...

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique sup-

plémentaire

: Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la

production de déchets.

Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir

des restes de produit.

Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en

prenant toutes précautions d'usage.

Élimination des produits excédentaires et non recyclables par

une entreprise autorisée de collecte des déchets.

La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sousproduits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les

autorités locales.

Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les

égouts et canalisations.

Le code européen des dé-

chets

: 08 04 10 déchets de colles et mastics autres que ceux visés

à la rubrique 08 04 09

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

ADR

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pays 000000600622 8 / 10

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Sikasil®-Pool

Version 5.0



Date de révision 25.03.2017

Date d'impression 17.05.2018

Donnée non disponible

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil **IBC**

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mé lange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Interdiction/Restriction

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII)

: Non applicable

REACH - Listes des substances extrêmement préoccu-

: Aucun des composants n'est réperpantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).

torié (=> 0.1 %).

REACH - Liste des substances soumises à autorisation

: Non applicable

(Annexe XIV)

REACH Information: Toutes les substances contenues dans nos produits sont :

- pré-enregistrées ou enregistrées par nos fournisseurs en

amont, et/ou

- pré-enregistrées ou enregistrées par nous, et/ou

- exclues du règlement, et/ou - exemptées d'enregistrement

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

Non applicable

VOC-CH (VOCV) : pas de taxes des COV

VOC-EU (solvant) : Non applicable

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Ce produit contient des substances nécessitant encore une évaluation du risque chimique.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H226	Liquide	et	vaneurs	inflammables.
1 1220		\sim c	vapouis	minarimiables.

Nocif en cas d'ingestion. H302 H312 Nocif par contact cutané.

H315 Provoque une irritation cutanée.

Pays 000000600622 9 / 10

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Sikasil®-Pool

Date de révision 25.03.2017



H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'exposi-
	tions répétées ou d'une exposition prolongée.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à
	long terme.

Version 5.0

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. Toxicité aiguë

Aquatic Chronic Toxicité chronique pour le milieu aquatique

Eye Irrit. Irritation oculaire
Flam. Liq. Liquides inflammables
Skin Irrit. Irritation cutanée
Skin Sens. Sensibilisation cutanée

STOT RE Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée ADR Accord européen relatif au transport international des marchandises

Dangereuses par Route

CAS Chemical Abstracts Service DNEL Derived no-effect level

EC50 Half maximal effective concentration GHS Globally Harmonized System

IATA International Air Transport Association

IMDG International Maritime Code for Dangerous Goods

LD50 Median lethal dosis (the amount of a material, given all at once, which

causes the death of 50% (one half) of a group of test animals)

LC50 Median lethal concentration (concentrations of the chemical in air that

kills 50% of the test animals during the observation period)

MARPOL International Convention for the Prevention of Pollution from Ships,

1973 as modified by the Protocol of 1978

OEL Occupational Exposure Limit

PBT Persistent, bioaccumulative and toxic PNEC Predicted no effect concentration

REACH Regulation (EC) No 1907/2006 of the European Parliament and of the

Council of 18 December 2006 concerning the Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (REACH), establishing a

European Chemicals Agency

SVHC Substances of Very High Concern

vPvB Very persistent and very bioaccumulative

Les informations contenues dans cette Fiche de Données de Sécurité correspondent à notre niveau de connaissance à la date de publication. Toutes garanties sont exclues. Nos Conditions Générales de Vente en vigueur s'appliqueront. Veuillez consulter la Fiche de Données Techniques avant toute utilisation.

Modifications par rapport à la version précédente!

Pays 00000600622 10 / 10